

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 3 JUILLET 2020**

C.M. 20.06

Date de convocation : 26 juin 2020
Date d'affichage : 26 juin 2020
Compte-rendu succinct : 7 juillet 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35
Présents : 30
Votants : 35

L'an deux mille vingt, le trois juillet, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS : M. LE LAY-FELZINE – MME VERTENEUILLE - M. BEKKOUCHE - MME DENIS - M. FOURNIER - MME NEMO – M. VILLALBA-MOLERO - MME EUDE – M. AUMARD - MME SIMONOT - MM. MORENCY - AHOANSOU – MME BRUNET - M. GUEGUEN - MME JACQUEMART - M. PROST - MME LINDAYE - MM. OLIVEIRA - EUDE - MMES MONDIERE - MAZZOLENI – SOLTY – M. CORNAND – MME OUBOUYA – M. MARTINVILLE – MME LAMRI – M. MOHAMED -MME GARAULT – M. LEBON – MME BAKIR – M. MENDY – MME PHIENBOUPHA – M. CARVALHO - MME KLEIN-POUCHOL – M. MASSEIX.

ETAIENT REPRESENTES : MME OUBOYA (POUVOIR M. FOURNIER) – MME LAMRI (POUVOIR MME NEMO) – MME GARAULT (POUVOIR M. PROST) – M. MENDY (POUVOIR MME JACQUEMART) – MME PHIENBOUPHA (POUVOIR M. CARVALHO)

SECRETAIRE : Mme DENIS

PROJETS DE DELIBERATIONS SOUMIS AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

20-06-01 -

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dresse une liste de trente-deux personnes, soit seize titulaires et seize suppléants au sein de laquelle seront désignés par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques, huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants, appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs, comme suit :

| T/S | Nom Prénom | Adresse | Code Postal | Ville |
|-----|---------------------------|------------------------------------|-------------|-------|
| T | M. GAUSSOT Etienne | 4 rue du Père Duchêne | 77200 | TORCY |
| T | M. FROSSARD Jacky | 21 bis rue du Petit Bois | 77200 | TORCY |
| T | M. LACOMBE René | 13 allée du Bosquet | 77200 | TORCY |
| T | M. MICHARD Daniel | 14, impasse du Tir | 77200 | TORCY |
| T | M. PASQUET Georges | 3 rue de l'Orangerie | 77200 | TORCY |
| T | M. BOUCHET Claude | 10 rue de la Fosse aux Loups | 77200 | TORCY |
| T | ARSON Etienne | 24 avenue Pierre Mendès France | 77200 | TORCY |
| T | BEAUVOIS Jean-Michel | 9 rue de la Ferme | 77200 | TORCY |
| T | M. BAZUREAU André | 25 rue de la Ferme | 77200 | TORCY |
| T | M. MACHET Jean-Paul | 2 impasse du Tir | 77200 | TORCY |
| T | M. OUDOT Jacques | Bât. C 9 Place de l'Eglise | 77200 | TORCY |
| T | M. PIERSON Georges | 8 avenue de Lingenfeld | 77200 | TORCY |
| T | M. VERMOT Michel | 18 promenade des Droits de l'Homme | 77200 | TORCY |
| T | Mme FROSSARD Marie-Claude | 21 bis rue du Petit Bois | 77200 | TORCY |
| T | Mme SIMONOT Elyane | 11 allée Jean Zay | 77200 | TORCY |
| T | M. BEKKOUCHE Ouassini | 4 rue Serpentine | 77200 | TORCY |
| S | M. DARRIGUES Christian | 6 impasse de l'Orangerie | 77200 | TORCY |
| S | Mme LEMORT Jocelyne | 10 allée aux Loups | 77200 | TORCY |

| | | | | |
|---|---------------------------------|--|-------|-------|
| S | AUBE Aurore | 24 rue de la Faisanderie | 77200 | TORCY |
| S | Mme POPHILLAT Marie-Claire | 17 allée aux Loups | 77200 | TORCY |
| S | M. EUDE Gérard | 84 avenue du Président François Mitterrand | 77200 | TORCY |
| S | Melle JANIAUD-VERGNAUD Amandine | 1 allée Jean Zay | 77200 | TORCY |
| S | M. Philippe GULLI | 4 rue de Chèvre | 77200 | TORCY |
| S | M. DE SAULCES LARIVIERE Xavier | 1 rue Etienne Mondineu | 77200 | TORCY |
| S | Mme KLEIN-POUCHOL Danièle | 124 bis rue de Paris | 77200 | TORCY |
| S | M. HAMAOUI Mouloud | 2 allée de la Frambourg | 77200 | TORCY |
| S | M. DAMONT Jean-Pierre | 21 rue du Petit Bois | 77200 | TORCY |
| S | M. FLEURY Richard | 1 allée François Villon | 77200 | TORCY |
| S | Mme BRIAND Anne | 12 avenue de Lingenfeld | 77200 | TORCY |
| S | M. HEBRARD Thierry | 29 bis rue de l'Orangerie | 77200 | TORCY |
| S | M. NÉMO Yvan | 1 rue du Perrier | 77200 | TORCY |
| S | M. GUEGUEN Michel | 31 allée de la Fosse Fondue | 77200 | TORCY |

20-06-02. - TARIFICATION DES SPECTACLES DE LA SAISON CULTURELLE 2020/2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit les tarifs des spectacles de la saison culturelle 2020/2021 :

Spectacles :

| | |
|--|---|
| Tarif A « Tête d'affiche » | 22 € plein tarif – 16 € tarif réduit |
| Tarif B « normal » : | 13 € plein tarif – 9 € tarif réduit |
| Tarif C « jeune public, scolaires et assimilés » | 4 € tarif unique |
| Tarif D « spectacle co-réalisé avec la Ferme du Buisson » | |
| Tarifification appliquée conformément à la grille tarifaire de la Ferme du Buisson : | |
| | 17 € plein tarif – 14 € tarif réduit |
| | 10 € tarif Buissonnier et tarif étudiants |
| | 4 € tarif enfants (-12 ans) |
| | 2 € tarif Sortir |
| Tarif E « concerts de professeurs-artistes des conservatoires co-réalisés avec la CA-PVM » : | 6 € plein tarif – 4 € tarif réduit |

Ateliers et stages :

Tarif N°1 : 10€
 Tarif N°2 : 5€

Bénéficiaires tarifs réduits :

Jeunes –26 ans ; Etudiants ; Familles nombreuses ; Demandeurs d'emploi ; Retraités ; Groupe de + 5 adhérents d'association ; Adhérents des associations Les Amis du Château des Charmettes, Comité des Fêtes.

Application du principe de « tarifs préférentiels » via des relais/structures :

Tarif A : 5€
 Tarif B : 2€

Dans le cadre du travail de médiation et d'élargissement des publics, des tarifs préférentiels à 2€ ou 5€ (en fonction des publics ciblés) sont proposés aux personnes les plus éloignées des pratiques culturelles, **à la condition qu'elles soient accompagnées et encadrées par un relais social partenaire** (OMAC, MJC André Philip, Secours Populaire, Secours Catholique...).

20-06-03. -. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal.

20-05-04 - COMPLEMENT A LA DELIBERATION N°20-03-06 DU 25 MAI 2020 RELATIVE A LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de compléter l'alinéa 16 de la délibération du 25 mai 2020, en ces termes :

Alinéa 16 : D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants.

Cette délégation s'entend pour tous les litiges portés devant les juridictions judiciaires, paritaires, civiles, juge de l'Expropriation, pénales et administratives que la Ville soit demanderesse ou défenderesse et ce, devant tous les degrés de juridictions et également en référé de tous ordres.

Le Maire pourra déposer plainte au nom de la commune, interjeter appel ou former un pourvoi en cassation ou au contraire se désister d'une instance.

Et précise que les autres alinéas de la délibération du 25 mai 2020 restent inchangés.

20-06-05. - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS » - MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le montant de la subvention 2020 attribué à l'Office Municipal des Sports à 73 796 € et autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Office Municipal des Sports ».

20-06-06. - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « MJC ANDRE PHILIP » - MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le montant de la subvention 2020 attribuée à l'association « MJC André Philip » à 229 000 euros et de ne pas modifier le montant alloué au titre de la subvention complémentaire pour les projets « arts visuels » (20 000 euros) et autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « MJC André Philip ».

20-06-07. - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « COMITE DES FETES » - MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (Messieurs GUEGUEN et AUMARD et Madame SIMONOT ne prennent pas part au vote), décide de modifier le montant de la subvention 2020 attribué à l'association « Comité des Fêtes » à 31 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Comité des Fêtes ».

20-06-08 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif pour l'exercice 2019, faisant ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement-exécution 2019

| | |
|--------------------------|---------------|
| ➤ Recettes | 32 424 721,13 |
| ➤ Dépenses | 31 900 965,49 |
| ➤ Solde d'exécution 2019 | 523 755,64 |

Investissement-exécution 2019

| | |
|--------------------------|--------------|
| ➤ Recettes | 8 549 721,23 |
| ➤ Dépenses | 7 929 878,39 |
| ➤ Solde d'exécution 2019 | 619 842,84 |

Les restes à réaliser 2019 en investissement s'élèvent à :

| | |
|----------------------|--------------|
| ➤ Recettes | 3 559 234,37 |
| ➤ Dépenses | 2 488 407,98 |
| ➤ Solde excédentaire | 1 070 826,39 |

Le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2019 compte tenu des résultats de l'exercice 2018 reportés, s'établit comme suit :

| | Résultat de clôture 2018 | Part affectée à l'investissement en 2019 | Résultat exercice 2019 | Résultat cumulé de clôture 2019 |
|-----------------------|--------------------------|--|------------------------|---------------------------------|
| Investissement | - 5 387 397,12 | | 619 842,84 | - 4 767 554,28 |
| Fonctionnement | 1 641 003,84 | 1 641 003,84 | 523 755,64 | 523 755,64 |
| Total | - 3 746 393,28 | 1 641 003,84 | 1 143 598,48 | - 4 243 798,64 |

Le solde déficitaire de clôture 2019, en section d'investissement, s'élève **4 767 554,28 €**, et sera repris en dépenses d'investissement au budget supplémentaire 2019, ligne **D001**.

DECIDE l'affectation définitive des résultats 2019 sur l'exercice 2020 de la manière suivante :

Le besoin global de financement de la section d'investissement, compte tenu de la reprise des restes à réaliser 2018 est de :

| | |
|--|-------------------------|
| - Solde négatif 2019 de la section investissement | - 4 767 554,28 € |
| - Solde excédentaire des restes à réaliser 2019 d'investissement | 1 070 826,39 € |
| - Besoin de financement de la section d'investissement | - 3 696 727,89 € |

Il doit être financé obligatoirement par l'excédent de fonctionnement, en recettes au compte **1068** (excédent de fonctionnement capitalisé), selon les règles de la M14.

L'excédent de fonctionnement 2019 de **523 755,64 €** sera donc affecté totalement à la section d'investissement compte 1068.

| | |
|---|-------------------------|
| Le solde du besoin de financement de la section d'investissement est de : | - 3 696 727,89 € |
| Financement du besoin d'investissement par le fonctionnement | <u>523 755,64 €</u> |
| Solde restant du besoin d'investissement | - 3 172 972,25 € |
| A financer par l'emprunt | |

20-06-9. – BUDGET COMMUNAL – ARRET DU COMPTE DE GESTION 2019 DU COMPTABLE PUBLIC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne quitus au Comptable public de sa gestion et constate l'identité des soldes avec les comptes de la Commune.

Le compte de gestion 2019 établi par Madame la comptable de la Trésorerie de Marne La Vallée, est arrêté comme suit :

| | |
|--|-------------------------|
| Un solde cumulé déficitaire d'investissement : | - 4 767 554,28 € |
| Un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement : | 523 755,64 € |
| Le compte de gestion présente donc un résultat global négatif de clôture : | - 4 243 798,64 € |

Le compte de gestion, qui ne comprend pas le solde des reports d'investissement 2019 est en concordance avec le résultat de clôture du compte administratif 2019 de la commune.

20-06-10. – REPRISE DE PROVISIONS 2019 ET DOTATION AUX PROVISIONS 2020 POUR DEPRECIATION DE COMPTES DE REDEVABLES (IMPAYES)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de reprendre les provisions constituées en 2019 pour un montant de 12 600 €, de réaliser la dotation aux provisions 2020 pour un montant de 10 000 € et de procéder aux opérations comptables d'ordre budgétaire qui s'imposent.

20-06-11. – ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget supplémentaire de l'exercice 2020.

20-06-12. – PRESENTATION DU RAPPORT RETRACANT LES ACTIONS ENTREPRISES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE - ANNEE 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate la présentation du rapport retraçant les actions entreprises par la commune au titre de l'attribution du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France, pour l'année 2019.

20-06-13. – PRESENTATION DU RAPPORT RETRACANT LES ACTIONS ENTREPRISES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE - ANNEE 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate la présentation du rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au titre de l'attribution de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, pour l'année 2019.

20-06-14. – PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE OBM DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE « LE CLOS DE LA FERME »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte un protocole transactionnel entre la Ville et la société OBM CONSTRUCTIONS ayant pour objet de solder l'exécution du marché AO17050-LOT et autorise Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel correspondant.

20-06-15. – FIXATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE A L'EGARD DES AGENTS SOUMIS A DES SUJETIONS EXCEPTIONNELLES POUR ASSURER LA CONTINUTE DES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID 19.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- décide d'instaurer la prime exceptionnelle pour les agents particulièrement mobilisés ou exposés pendant la période du confinement et dans le cadre du plan de continuité d'activité.
- décide que le versement de cette prime est possible pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires, les agents contractuels de droit public et les agents contractuels de droit privé employés dans les établissements publics.
- dit que le montant de la prime sera attribué en fonction de la mobilisation et de l'exposition des agents qui ont poursuivi leur activité durant cette période de crise en présentiel ou en télétravail.
- dit que les agents les moins exposés aux risques et mobilisés durant cette période bénéficieront d'une prime plafonnée à 250 euros, proratisée en fonction du temps de travail réalisé durant la période.
- décide d'attribuer une bonification de 10 jours au temps de travail des auxiliaires de vie, agents particulièrement exposés au risque sanitaire.
- dit que le montant sera individualisé en fonction de ces critères et que la prime sera allouée par un arrêté individuel.
- précise que cette prime sera versée en une fois sur la paie du mois d'août 2020.
- dit que cette prime exceptionnelle est exonérée de l'impôt sur le revenu et de cotisations sociales.
- décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2020.

20-06-16. – GENERALISATION DU RIFSEEP POUR L'ENSEMBLE DES CADRES D'EMPLOI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de compléter la délibération du 14 décembre 2018 portant sur la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise et Complément indemnitaire Annuel), pour intégrer de nouveaux cadres d'emplois.

20-06-17. – MISE EN PLACE D'UNE PART SUPPLÉMENTAIRE « IFSE RÉGIE » DANS LE CADRE DU RIFSEEP

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 1^{er} juillet 2020 et la validation des critères et montants.

20-06-18. – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau du bilan des acquisitions et cessions immobilières 2019.

20-06-19. – CESSION COPROPRIÉTÉ DE L'UNITÉ FONCIERE AE 53 - AF 20 / COMMUNE DE TORCY D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AF 20 SITUÉE A L'ARRIERE DE LA RÉSIDENCE « DOMAINE DU LAC »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'acquérir auprès de la copropriété de l'unité foncière AE53 – AF 20 une partie de la parcelle AF 20 représentant une superficie d'environ 3 m² et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces et actes afférents à ces acquisitions et d'effectuer toutes formalités nécessaires.

20-06-20. -. DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU AU SEIN DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Nicole VERTENEUILLE déléguée élue au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS) pendant la durée du mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30 le trois juillet deux mille vingt.



Guillaume LE LAY-FELZINE

Maire de Torcy